

Le 16 mai 2018

Air France-KLM : principales décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 15 mai 2018

L'Assemblée Générale des actionnaires d'Air France-KLM s'est réunie mardi 15 mai à l'Espace Grande Arche à Paris La Défense.

Au cours de cette Assemblée Générale Mixte, où plus de 10 318 actionnaires étaient présents ou représentés, l'ensemble des résolutions proposées ont été adoptées. Les décisions suivantes ont notamment été prises :

- La ratification de la cooptation de Mme Anne-Marie Idrac en qualité d'administratrice pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice clos le 31 décembre 2021;
- Le mandat d'administratrice de Mme Isabelle Parize a été renouvelé pour une durée de quatre, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- M. François Robardet a été nommé en qualité d'administrateur représentant les salariés actionnaires (catégorie des salariés personnel au sol et personnel navigant commercial actionnaires) pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- M. Paul Farges a été nommé en qualité d'administrateur représentant les salariés actionnaires (catégorie des pilotes de ligne actionnaires) pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- L'assemblée générale des actionnaires a approuvé l'attribution des éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice 2017 à M. Jean-Marc Janailac, Président-directeur général ;
- L'assemblée générale des actionnaires a approuvé les éléments de la politique de rémunération du Président-directeur général concernant l'exercice 2018 ;
- L'assemblée générale des actionnaires a autorisé le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à mettre en œuvre le programme de rachat d'actions dans les limites et conditions fixés dans la résolution y afférant ;
- L'assemblée générale a décidé l'augmentation du plafond nominal total prévu à la 12^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte du 16 mai 2017, portant délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société / et des valeurs mobilières donnant accès à d'autres titres de capital de la Société à émettre ou donnant droit à l'attribution

de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, valable jusqu'au 15 juillet 2019 (utilisable en dehors des périodes d'offre publique) ;

- L'assemblée général a consenti une délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le résultat détaillé des votes de l'Assemblée générale est disponible sur le site internet de la Société (<http://www.airfranceklm.com/fr/finance/actionnaires/assemblee-generale>).

Contact investisseurs

Marie-Agnès de Peslouan

+33 1 49 89 52

59

madespelouan@airfranceklm.com

Wouter Van beek

+33 1 49 89 52 60

wouter-

van.beek@airfranceklm.com

Contact presse

+33 1 41 56 56 00

Site internet: www.airfranceklm.com